



## **Comptes et gestion 2022**

### **Rapport de la Commission de gestion**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La Commission de gestion composée de M. Christian Noverraz, président, Mme Fabienne Trolliet, membre, M. Nicolas Fontaine, membre et M. Georges Longchamp, membre suppléant, s'est réunie à 9 reprises afin d'exercer le mandat confié par le Conseil communal, ceci en vertu des articles 94 et ss de son règlement.

#### **1 Préambule**

A titre préparatoire, les membres ont, dans le courant du mois de mars, pris connaissance d'extraits demandés des procès-verbaux des séances de Municipalité et une première version du rapport de gestion.

En attendant sa version finale et la mise à disposition des comptes, une première séance a été mise sur pied le 6 avril qui a permis à la commission, sur la base de la documentation à disposition, de rédiger ses questions à la Municipalité.

En date du 21 avril 2023, nous avons été informés du licenciement avec effet immédiat du secrétaire communal, M. Nicolas Salis. Dès cette date, M. le Syndic a été le point de contact pour toute question relative à l'administration communale. Ce rapport ne traite pas du départ de M. Salis, intervenu en 2023.

Toutefois, cette situation a provoqué une remise relativement tardive des documents de travail (rapport de gestion, rapport sur les comptes et les comptes). Ces documents, dans leur version définitive, ont été reçus dans la deuxième partie du mois de mai 2023.

#### **2 Dates des séances et travaux menés par la Commission de gestion**

Préalablement à la première séance de travail, les membres de la Commission de gestion ont :

1. pris connaissance de l'index des sujets abordés en séances de Municipalité
2. demandé les extraits des séances de Municipalité pour les sujets jugés digne d'intérêt
3. lu les extraits demandés des procès-verbaux des séances de Municipalité
4. lu les procès-verbaux des séances du Conseil communal
5. lu les préavis adoptés par le Conseil communal en 2022

06.04.2023	Planification des travaux de la commission Relevé des questions à partir des extraits des procès-verbaux des séances de Municipalité
27.04.2023	Suivi des décisions ainsi que des questions évoquées et réponses données durant les séances du Conseil communal
03.05.2023	Revue des comptes (situation provisoire), des pièces comptables et préparation des questions à la boursière
09.05.2023	Rencontre avec M. Gérard Stettler et Mme Patricia Riva
11.05.2023	Rencontre avec Mme Isabelle Lavenex, MM. Laurent Imoberdorf et Gérard Stettler
16.05.2023	Rencontre avec M. Christian Jaquier et Mme Carine Delpierre
24.05.2023	Rédaction du rapport
30.05.2023	Revue des transitoires, des éléments du bilan, rencontre avec le Syndic (en l'absence de la boursière) et suite de la rédaction du rapport
06.06.2023	Finalisation, signature et remise du rapport

### 3 Suivi des vœux et remarques par la Commission de gestion

En date du 25 mai 2022, la commission a enfin reçu de la Municipalité une réponse aux vœux émis sur l'année 2020.

Pour les vœux exprimés dans le rapport de juin 2022 (exercice 2021), la situation est la suivante :

#### 3.1 Vœu 1 - Stationnement

Ce sujet n'a concrètement pas évolué et malgré notre demande, aucune information concrète n'a pu être obtenue sur les contrôles effectués en rapport avec la durée de stationnement sur le domaine public. La commission a appris qu'une mis-à-ban des places autour de la Salle polyvalente (parcelles privées) serait à l'étude.

#### 3.2 Vœu 2 – Date de remise des comptes de fonctionnement et du rapport de gestion

La Commission de gestion est consciente des dispositions légales (RCCom, articles 32 et 34) qui ne sont, dans les faits, pas réalistes (remise des comptes au plus tard le 31 mai de chaque année et renvoyés à l'examen d'une commission). Elle est également consciente des contraintes internes (bouclage des comptes des associations intercommunales, bouclage des comptes de la commune, audit par la fiduciaire). La Commission de gestion remercie la Municipalité d'avoir confirmé prendre en considération ses intérêts afin que chacune des parties puissent effectuer leur travail dans les meilleures conditions possibles tout en respectant le délai prévu par le règlement du Conseil communal.

#### 3.3 Vœu 3 – Facturation des émoluments et refacturation des prestations assurées par d'autres entités

La Municipalité va aussi dans le sens exprimé par la commission. L'exercice 2022 étant une année de transition au niveau de la bourse, cet objectif n'a pas pu être entièrement réalisé.

#### 3.4 Vœu 4 – Exhaustivité et pertinence des pièces comptables

La Municipalité va aussi dans le sens exprimé par la commission. L'exercice 2022 étant une année de transition au niveau de la bourse, cet objectif n'a pas pu être entièrement réalisé.

### 4 Suivi des décisions du Conseil communal

En 2022, la Municipalité a présenté 10 préavis. 5 d'entre eux engageaient des dépenses. D'autres préavis plus anciens ont également retenu notre attention.

- 4.1 Préavis municipal n° 2020-02 relatif à l'acquisition d'une partie d'une parcelle sur laquelle s'entraîne le FC Bottens  
Préavis accepté le 2 mars 2020 / en cours  
La transaction d'achat est toujours en attente.
- 4.2 Préavis municipal n° 2020-03 relatif à l'aménagement routier du chemin des Placettes, mise en séparatif et remplacement de la conduite d'eau  
Préavis accepté le 2 mars 2020 / en cours  
Bien que l'essentiel des travaux soit terminé, il reste de la signalisation à mettre en place et du marquage à effectuer ainsi qu'un subside à recevoir. L'amortissement a déjà commencé.
- 4.3 Préavis municipal n° 2021-04 relatif à une demande de crédit complémentaire pour l'aménagement de la place de l'Eglise  
Préavis accepté le 8 mars 2021 / en cours (lié au préavis 2020-03 cité ci-dessus)
- 4.4 Préavis municipal n° 2021-07 relatif à une demande de crédit pour l'élargissement du trottoir à la route de Thierrens  
Préavis accepté le 17 mai 2021, travaux terminés  
Budget : Fr. 22'000.- / Charges au 31.12.2022 : Fr. 16'722.70  
Plus-value / moins value : Fr. 5'277.30  
Amortissement : 30 ans sur le compte 1410.11, Fr. 733.35 par année
- 4.5 Préavis municipal n° 2022-01 relatif à une demande de crédit d'étude pour la réfection du bâtiment des Placettes, Fr. 9'000.-  
Préavis accepté le 16 mai 2022  
Etude en cours, aucun montant facturé en 2022.

- 4.6 Préavis municipal n° 2022-02 relatif à une demande de crédit pour la réfection de l'isolation, des façades, du toit et du clocher de la Maison de Commune, Fr. 354'900.-  
Préavis accepté le 16 mai 2022  
Travaux non encore commencés au 31.12.2022
- 4.7 Préavis municipal n° 2022-03 relatif à une demande de crédit pour le remplacement des parois fixes vitrées Nord (sous-toiture), Est, Ouest et des fenêtres des vestiaires de la salle polyvalente  
Préavis accepté le 16 mai 2022  
Travaux non encore commencés au 31.12.2022
- 4.8 Préavis municipal n° 2022-07 relatif à une demande de crédit d'investissement pour l'achat d'un véhicule-pont électrique, Fr. 62'000.-  
Préavis accepté le 7 novembre 2022  
Véhicule apparemment commandé et non encore livré (copie de la commande demandée mais pas reçue)
- 4.9 Préavis municipal n° 2022-08 relatif à la demande de crédit d'étude pour un plan de réfection des routes communales  
Préavis accepté le 7 novembre 2022  
Etude pas encore commencée au 31.12.2022
- 4.10 Préavis municipal n° 2022-09 relatif à la demande de crédit d'investissement pour mandater un spécialiste externe en vue de l'élaboration et du suivi du PECC  
Préavis accepté le 12 décembre 2022  
Etude pas encore commencée au 31.12.2022

## 5 Suivi des réponses aux interventions des Conseillères et Conseillers communaux

Globalement, les engagements pris par la Municipalité lors des séances du Conseil communal ont été suivis d'effets. Toutefois, les points suivants sont encore à finaliser :

- a) Servitudes suite à la mise en séparatif du quartier de Rebaton  
Ce sujet a été abordé en séance du Conseil communal les 16 mai et 7 novembre 2022. A fin 2022, ce point n'est toujours pas réglé. La Municipalité est priée de faire le nécessaire dans les meilleurs délais au risque de ne jamais pouvoir inscrire ces servitudes au Registre foncier
- b) Route de Poliez-le-Grand  
Selon la Municipalité, le Canton aurait validé la création d'une chicane à l'entrée du village et elle est dans l'attente de conseils sur la manière de procéder. La Commission de gestion constate qu'à ce jour aucune infrastructure n'a été mise en place et qu'au débouché du chemin des Placettes sur la route de Poliez-le-Grand, il y a toujours un souci avec la terminaison du trottoir (trou derrière les pavés)
- c) Chemin de Chenalet  
Comme annoncé, une chicane fixée contre le mur avec des charnières "va-et-vient" a été posée au débouché du "sentier des écoliers" sur le chemin de Chenalet afin de freiner les enfants
- d) Eclairage public  
Des solutions sont recherchées pour tenter une réduction de l'éclairage public tout en garantissant la sécurité des usagers (passages piéton éclairés par exemple). La commission souhaite savoir où en sont ces réflexions puisqu'il semble selon les autorités fédérales que l'hiver 2023-2024 pourrait faire l'objet de pénuries et donc de restrictions
- e) Décoration de Noël  
La Commission de gestion est restée dubitative quant à la cohérence entre les décisions de ne pas mettre en fonction les décorations de Noël pour montrer l'exemple et de poser un panneau d'affichage LED à l'entrée du village à fin décembre.

## 6 Analyse des comptes

Suite à l'entrée en fonction de la nouvelle boursière à la date du 1er mai 2022 et la période de transition indispensable dans ce cas de figure, la Commission de gestion n'a pas pu mener sa mission comme elle l'entendait \*. La commission se réjouit toutefois de la revue de l'exercice 2023 pour pouvoir échanger de manière plus approfondie avec Mme Lavenex.

La Commission de gestion, mandatée pour le contrôle des comptes, a procédé, par sondage, aux travaux suivants :

- Contrôle des comptes et pièces comptables  
Revue de la comptabilité (grand livre, comptes de fonctionnement et comptes d'investissements), des pièces comptables, analyse détaillée de certains comptes de fonctionnement et examen de certaines factures
- Contrôle des comptes d'investissements liés aux préavis terminés \*
- Contrôle des inventaires :
  - des espèces en caisse \*
  - relevé des comptes bancaires et postaux ainsi que des emprunts en cours \*
  - des titres en mains ou en portefeuille \*
  - des débiteurs et créanciers
  - des actifs et passifs transitoires
  - des débiteurs et procédures pour récupérer les factures en souffrance
  - des biens immobiliers

*\* : ces éléments n'ont pas pu être vérifiés et la Commission de gestion s'est basée sur le rapport de la fiduciaire.*

Elle a en plus pris connaissance du rapport de la fiduciaire Fiprom SA daté du 24 mai 2023. Celle-ci a effectué son audit sous forme d'un examen succinct dont les conclusions ne font état d'aucune remarque pour 2022.

Mme Lavenex a repris les comptes communaux en cours d'année. Elle a participé à une seule séance de commission et a répondu aux questions écrites de la Commission de gestion.

La Commission de gestion attire l'attention du Conseil communal sur quelques aspects :

- a) Comptes 1100.310 et 1100.318.03 : comme demandé par la Commission de gestion, les dépenses ont été séparées entre les frais de fournitures de bureau et les frais dits informatiques
- b) Compte 1100.318.03 – Informatique : l'achat d'un écran LED (coût : Fr. 28'233.60), prévu au budget 2022, ne comportait apparemment pas la construction du socle (plus-value de Fr. 5'266.40)
- c) Compte 3533.312 : depuis la mise en location des appartements, les factures d'électricité ont été adressées directement à la commune en lieu et place des locataires. Cette situation semblerait être corrigée depuis
- d) Les amortissements doivent être comptabilisés conformément aux décisions du Conseil communal (compte 1401.11, trottoir de la route de Thierrens, amortissement de Fr. 733.35 et non Fr. 733.-)
- e) La Commission de gestion a été attentive aux comptes 1590 – Actifs transitoires et 2590 – Passifs transitoires. Une analyse fine des écritures comptables composant le solde de ce dernier compte démontre qu'en majorité, il s'agit de factures reçues tardivement (dans les derniers jours de l'année ou en 2023) pour des prestations servies en 2022. Les créanciers de la commune se montrent pour certains peu pressés de faire valoir leurs prétentions.

Pour clore ce chapitre, la commission relève la bonne tenue de l'exercice 2022 qui présente un excédent de revenus de Fr. 180'599.14 alors que le budget prévoyait un excédent de charges de Fr. 418'586.-. Ce résultat est donc meilleur que prévu à hauteur de Fr. 599'145.14.

Comme le décrit le préavis 2023-04, il est à relever que le produit des impôts poursuit sa croissance. Le tableau ci-dessous décrit les principaux postes qui ont augmenté :

Nature de l'impôt	Comptes 2022	Budget 2022	Variations s/budget 2022	Comptes 2021	Variations s/comptes 2021
Impôt sur le revenu des personnes physiques	2'515'900	2'390'000	+ 5.3 %	2'492'200	+ 0.95 %
Impôt sur la fortune des personnes physiques	456'250	275'000	+ 65.9 %	381'300	+ 19.65 %
Impôt sur le bénéfice des personnes morales	44'170	15'000	+ 194.5 %	650	+ 6'695 %
Droit de mutation	102'600	40'000	+ 156.5 %	69'000	+ 48.7 %
Impôt sur gains immobilier	98'150	50'000	+ 96.3 %	53'025	+ 85.1 %

## 7 Analyse du Rapport de gestion et entretiens avec les Municipaux

Une première version a été reçue le 15 mars. La version presque définitive a été mise à disposition le 17 mai 2023. Une dernière version a été transmise le 29 mai 2023 par le Syndic.

Les entretiens individuels avec les Municipaux ont permis d'obtenir des précisions sur plusieurs sujets. Certains sont exposés ci-dessous.

De manière générale et tenant compte de la multiplicité des sujets traités en cours d'année, la Commission de gestion a le sentiment, au niveau des éléments dont elle a pu avoir connaissance, que les affaires communales continuent à être gérées de manière pragmatique et dans l'intérêt commun.

### 7.1 Services industriels (eau)

Les années se suivent mais ne ressemblent pas puisqu'en 2022, une importante fuite d'eau a eu lieu sur le réseau communal. Néanmoins, le Municipal en charge de ce dicastère reste très attentif et réagit dans les meilleurs délais.

### 7.2 Politique de stationnement (principalement route de Lausanne)

La commission a encore une fois relevé que le stationnement sur le domaine public n'est pas contrôlé dans le but de faire appliquer la signalisation en place.

Il a été constaté que certains véhicules (régulièrement les mêmes) demeurent parfois plusieurs jours sans être inquiétés. Le Municipal en charge n'a pas pu répondre précisément aux questions de la commission à savoir :

1. Quels ont été les contrôles effectués (fréquence) ?
2. Combien de voitures ont reçu un avertissement ?
3. Est-ce qu'il y a eu des récidives et est-ce que des amendes ont été dressées ?

Toujours sur ce sujet, la Commission de gestion a échangé avec le Syndic au sujet d'une étude mandatée par l'ARGdV et le Schéma Directeur du Nord Lausannois (SDNL), datant de novembre 2022, visant à identifier le réseau de parkings d'échange (P+R et B+R) à développer et à préciser les principes de gestion en conformité avec la stratégie cantonale. Cette étude vise à faire respecter la stratégie cantonale prévue pour favoriser le transfert modal des usagers « au plus proche du domicile », il s'agit aussi de considérer les usagers des P+R lausannois domiciliés dans le périmètre de l'étude afin de viser à les capter en amont dans des P+R périphériques.

Le résultat de l'étude consiste en une recommandation sur le nombre de places à mettre à disposition dans une dizaine de communes du district dont Bottens. A ce stade, les autorités exécutives de notre village, qui n'ont été consultées, ni en amont ni en aval de cette étude, ont pour l'heure décidé de ne pas donner suite à ces recommandations.

### 7.3 Patrimoine financier

La Municipalité a revu le mode de calcul de la rentabilité des immeubles du patrimoine financier (biens en location). Désormais, la rentabilité serait calculée selon le résultat de l'objet (produits auxquels les charges sont soustraites), ce résultat devenant un ratio de la valeur fiscale.

Pris en exemple, le bâtiment des Placettes, année 2021 : valeur fiscale = Fr. 500'000.-, résultat net (Fr. 52'720.- ./ Fr. 26'095.30 = Fr. 26'624.70. Le rendement net de l'immeuble est donc de 5,325 % (et non de 4,334 % figurant dans le rapport de gestion). Suite à notre discussion avec le Municipal des finances, ce dernier s'en remet à la nouvelle boursière pour challenger la méthode de calcul et les résultats.

La Commission de gestion se pose également la question à propos de la remarque indiquant que les réparations urgentes sont exclues du calcul du rendement, ce qui d'ailleurs ne semble pas être le cas dans les chiffres publiés en 2021. Il est à préciser qu'il n'y a pas de rendements exprimés pour l'année 2022.

#### 7.4 UAPE Croc'Lionceaux

La Commission de gestion s'est à nouveau penchée sur cette structure. Elle a pu consulter les comptes du dernier exercice comptable sans toutefois être en mesure de les analyser en détail.

Depuis l'avènement de la pandémie, Mme Cossetto-Chapuis se débat dans des problématiques structurelles. Entre la fermeture de l'UAPE, sa réouverture partielle, la fermeture de 2 classes à Bottens et les exigences des parents, il faut avouer que faire vivre cette entité d'accueil n'est pas une sinécure. La Municipalité a dû rajouter une somme importante pour renflouer la trésorerie, mise à mal par des événements externes comme, par exemple, l'engagement de ressources supplémentaires qui finalement se sont avérées inutiles en raison de la fermeture de classes. Les éléments décisionnels n'étaient pas connus de la direction de l'UAPE.

Au niveau du fonctionnement, il faut relever que plusieurs éléments rendent l'exploitation de cette UAPE compliquée. Les demandes des organes de tutelle deviennent de plus en plus coercitives. Il faudrait disposer d'un-e directeur/rice administratif/ive, d'un-e directeur/trice pédagogique et de personnel qualifié (ratio par rapport au nombre d'enfants).

Il n'en demeure pas moins que sur le terrain, le travail effectué en faveur des enfants par Mme Cossetto-Chapuis et son équipe reste, malgré tous ces aléas, de bonne qualité. Il a été décidé que les comptes seront désormais gérés par la bourse communale, ce qui devrait alléger la charge administrative au profit du fonctionnement pratique de la structure.

#### 7.5 Pose de serrures mécatroniques

L'installation de serrures électroniques (mécatroniques), de la marque KABA et mise au budget 2022, a été effectuée comme prévu. Un total de 48 cylindres ont été posés et une dotation de 100 badges électroniques ont été fournis par une entreprise régionale (Accès Concept SA à Echallens) pour un coût total de Fr. 34'748.60. Le budget total était de Fr. 33'000.- dont Fr. 24'000.- ont été refacturés à l'ASIRE (utilisation des locaux du Collège des Lionceaux et de la salle polyvalente).

Il semble, aux dires du Municipal en charge, que cette solution est grandement appréciée par les usagers des locaux communaux. Il est désormais possible de gérer de manière plus fine les accès aux locaux.

#### 7.6 Informatique communale

Une solution a été mise en place courant 2022 consistant à passer à une variante "cloud" offerte par Ofisa. Les collaborateurs de l'administration communale et la Municipalité disposent d'une messagerie électronique (Outlook), de la suite Microsoft365, d'un accès à distance ainsi que d'une capacité de stockage pour les données auprès de Microsoft Azure Cloud, hébergée en Suisse. Cette implémentation résout le problème de l'obsolescence du serveur installé il y a quelques années et tend à minimiser les risques liés à la cybersécurité.

A terme, la commune ne devrait avoir plus qu'un seul prestataire et interlocuteur.

#### 7.7 Chantier du chemin des Placettes / place de l'Eglise, mise en séparatif

Ce chantier a été un des sujets phare de l'année 2021. En 2022, il s'agissait plutôt de faire des contrôles indépendants sur la qualité des travaux. Il a été constaté de nombreux défauts. La plupart de ces malfaçons ont été corrigées par l'entreprise mandatée.

Il n'en demeure pas moins que plusieurs problèmes continuent d'apparaître, notamment des fissures et infiltrations d'eau au numéro 2 du chemin des Placettes qui sont en cours d'expertise. Ces nouvelles malfaçons devront être corrigées sous garantie.

## 7.8 Chantier du Battoir

Le chantier du bâtiment du Battoir a avancé conformément au planning établi. La Commission de gestion a été surprise de lire qu'il était envisagé en 2022 de faire signer une convention à l'entreprise P. Clément Boulangerie et Pâtisserie Sàrl pour qu'il confirme son installation.

La commission trouve cette idée trop tardive. En effet, une lettre d'intention avec un futur exploitant aurait dû être requise avant le chantier. Ceci avait été évoqué verbalement par la Commission de gestion avec la Municipalité avant le démarrage des travaux mais cette proposition n'avait pas été jugée nécessaire.

## 7.9 Arrêt TL Bottens - croisée

Suite à la fin des travaux de la RC501-C et face aux évolutions, parfois de dernière minute, de certains dossiers, la Municipalité a demandé une remise en état minimale de l'arrêt de bus. Il est apparu que la mise aux normes prévue par la LHand (par exemple, le rehaussement des quais) s'avérait impossible dans le périmètre actuel de l'arrêt de bus, sans compter un éventuel prolongement de la ligne 60 vers Poliez-Pittet. Cette variante pourrait remettre en cause l'emplacement et/ou l'organisation de l'arrêt.

Par ailleurs, la Commission de gestion se pose la question sur la responsabilité de la commune pour mettre l'arrêt de bus aux normes de la LHand puisqu'il semble qu'a priori, ces travaux seraient du ressort et à la charge de l'entreprise de transport (source : Ordonnance sur les aménagements visant à assurer l'accès des personnes handicapées aux transports publics).

A noter que les aides financières prévues par la LHand (mise en application dès 2004) s'arrêtent après 20 ans, soit au 31 décembre 2023.

## 8 Vœux de la Commission de gestion

### 8.1 Vœu 1 - Stationnement

La Commission de gestion réitère son vœu pour faire appliquer de manière pragmatique (hors une approche répressive à tout prix) la durée de stationnement sur le domaine public.

Elle incite simplement la Municipalité à mettre en place une politique plus cohérente, soit elle :

- maintient la signalisation existante et vérifie son application avec bienveillance, mais constance par exemple en effectuant des contrôles réguliers et en avertissant les usagers en faute avant d'amender
- entreprend de modifier les règles en place

### 8.2 Vœu 2 – Mise aux normes LHand de l'arrêt de bus de Bottens - Croisée

Compte tenu du contexte légal en vigueur, la commission incite la Municipalité à demander un avis juridique sur la prise en charge des coûts par notre commune, de la mise en conformité de l'arrêt de bus.

### 8.3 Vœu 3 – Finances

La Commission de gestion réitère son vœu en vue d'une amélioration des processus comptables (identification des pièces, présence des pièces, libellés des écritures, refacturation, écritures transitoires à diminuer au maximum). Ce vœu est également partagé par la nouvelle boursière qui n'a pas pu intégralement adapter ces méthodes vu son arrivée en cours d'exercice 2022.

### 8.4 Vœu 4 – Calcul de la rentabilité / rendement des immeubles du patrimoine financier

Le rendement doit être calculé selon les pratiques en vigueur et de manière identique chaque année et communiquée au Conseil communal. La Commission de gestion souhaite que la méthode de calcul soit appliquée de manière rétroactive pour les 5 derniers exercices dans le prochain rapport de gestion, afin de connaître de manière synthétique le rendement de chaque immeuble du patrimoine financier. Il semble raisonnable qu'un rendement positif soit synonyme d'un gain financier (sans exclusion de dépenses). A contrario, un rendement négatif induit des coûts à la charge de l'impôt. La commission estime que le patrimoine financier doit dégager des revenus.

## 9 Conclusions du rapport de la Commission de gestion

Au vu de ce qui précède, la commission vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, de bien vouloir voter les conclusions suivantes.

### 9.1 Comptes de fonctionnement 2022

- vu le préavis municipal 2023-04 du 15 mai 2023,
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour

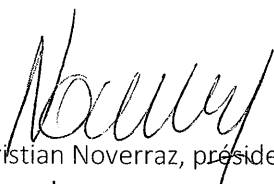
la Commission de gestion recommande au Conseil communal de donner à la Municipalité son approbation sur les comptes de fonctionnement 2022.

### 9.2 Rapport de gestion 2022

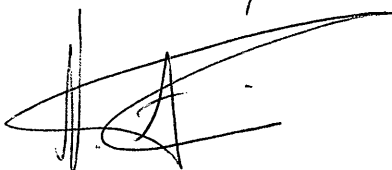
- vu le préavis municipal 2023-05 du 15 mai 2023,
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

la Commission de gestion recommande au Conseil communal de donner à la Municipalité sa décharge de sa gestion 2022 des affaires communales.

Bottens, le 6 juin 2023



Christian Noverraz, président



Nicolas Fontaine, rapporteur



Fabienne Trolliet, membre



Georges Longchamp, suppléant